



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

protection

Question écrite n° 62150

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc rappelle à Mme la ministre de la culture et de la communication que l'ICOMOS (conseil constitutionnel des monuments et des sites), organisation non gouvernementale et organe consultatif de l'UNESCO, a publié un rapport sur la situation des patrimoines dans le monde. La France y est critiquée, notamment, pour « l'abandon de son patrimoine rural et la méconnaissance de celui du xve siècle ». Il lui demande si ces critiques lui paraissent fondées.

Texte de la réponse

Les services centraux et déconcentrés du ministère de la culture et de la communication, direction de l'architecture et du patrimoine et directions régionales des affaires culturelles, conduisent de nombreuses actions de recensement, d'étude, de protection et de valorisation du patrimoine appuyées sur des réflexions méthodologiques issues d'expériences et d'échanges au travers de partenariats multiples, y compris à l'échelle internationale. Le patrimoine n'est pas seulement constitué de monuments insignes. Le travail de l'inventaire général, notamment, prend en compte, à des échelles territoriales diverses (villes ou villages, cantons ou pays, départements) l'ensemble du patrimoine bâti et le mobilier public, dans une fourchette chronologique allant de la chute de l'Empire romain à 1970. Le patrimoine rural et le patrimoine du XXe siècle sont donc au coeur des études menées par les équipes de l'inventaire, leur publication dans des ouvrages destinés au grand public fait prendre conscience de leur valeur et assure ainsi une première forme de protection car il est vrai que ces deux catégories de patrimoine sont particulièrement menacées : le patrimoine rural est victime notamment des mutations de l'économie agricole, de l'évolution des techniques agraires, le patrimoine du XXe siècle n'a bien souvent pas encore acquis de valeur patrimoniale aux yeux de ceux qui en sont les plus proches. La réalité de la prise en compte du patrimoine rural trouve son expression dans le contenu des bases de données nationales MERIMEE, pour l'architecture, et PALISSY pour les objets : dans MERIMEE, sur 112 000 oeuvres recensées, 72 408 sont en milieu rural. Parmi elles, on dénombre 17 166 fermes, 11 740 granges, 12 280 étables, 3 987 pigeonniers, 3 299 fours à pain, 1 310 lavoirs, 2 370 moulins, 2 861 croix de chemin, ... ; dans PALISSY, sur 130 000 oeuvres, 75 567 sont en milieu rural. Le ministère de la culture développe des actions de partenariat, en particulier avec les parcs naturels régionaux et le ministère de l'agriculture : une convention unit le ministère de la culture avec la fédération des parcs naturels régionaux. Elle a pour objet de favoriser les politiques culturelles sur les territoires d'excellence et d'expérience que sont les parcs. La connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti y ont évidemment toute leur place ; le ministère de l'agriculture a engagé depuis deux ans l'opération patrimoine rural en étroite collaboration avec le ministère de la culture. Elle a pour vocation d'initier, de soutenir et de développer les initiatives locales. Le patrimoine du XXe siècle (et non du XVe siècle comme cela a été imprimé par erreur) est largement abordé dans les études de l'inventaire et fait l'objet de nombreuses réflexions et mesures de protection. Le manque de recul historique, les caractéristiques de ce patrimoine souvent perçu comme répétitif ou mal intégré, en rendent l'approche plus difficile et supposent la mise en oeuvre d'une méthodologie adaptée. Pourtant, comment ne pas rappeler la véritable mise au jour du patrimoine industriel depuis le début des années 80 grâce aux travaux de l'inventaire, qui ont donné lieu très

directement à de nombreuses protections au titre des Monuments historiques. Des travaux importants sont également conduits sur l'architecture de la villégiature, le patrimoine ferroviaire, le patrimoine aéronautique (partenariats à l'échelle européenne). Le Havre reconstruit, devenu ville d'art et d'histoire, témoigne aujourd'hui de la reconnaissance du XXe siècle.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62150

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3333

Réponse publiée le : 27 août 2001, page 4873